



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 25/02/2010



La CGT n'a pas signé l'accord sur la fluidité à la DOTC Paris Nord

Fluidité, c'est le terme dorénavant employé par La Poste pour lui permettre de se débarrasser des agents lors des réorganisations et de ce qu'elle nomme sureffectifs. Mais, derrière ce terme, c'est bien la notion de mobilité qui est en jeu et qui s'étendrait à la banlieue alors que jusqu'à maintenant, les reclassements se réalisaient soit dans l'établissement, soit dans la DOTC.

Le 25 janvier dernier, la CGT, CFDT, SUD demandaient l'arrêt des discussions sur la DOTC Paris Nord. En effet, des négociations nationales sur cet enjeu sont toujours en cours. Refus de la direction de nous entendre, de même, elle n'a pas tenu compte du courrier commun de ces 3 organisations demandant le report du CTP.

Pour la CGT pas de chantage à la signature !

Notre priorité, c'est la défense et la conquête de l'emploi, pas d'accompagner les plans sociaux et les plans gouvernementaux en matière de Réforme Générale des Politiques Publiques. Mais pour La Poste, pas question de négocier sur l'emploi, seulement du montant des primes. C'est pourquoi la CGT mobilise et appelle les postiers à lutter contre les réorganisations destructrices d'emplois. Les postiers de Paris 15 et Paris 20 viennent encore de le démontrer. Seule la lutte permet de conserver des emplois.

La Poste voudrait-elle acheter la paix sociale en intégrant les os à sa politique des réorganisations et de suppressions d'emplois en pratiquant le chantage à la signature ?

Elle entend faire reporter sur les 3 organisations syndicales qui avaient quitté la table des négociations l'application de la version 0 de l'accord. Elle a été jusqu'à communiquer à chaque postier qu'une version plus favorable s'appliquerait si des syndicats représentants au moins 30% du personnel signaient l'accord. Comme si La Poste avait besoin de la signature des Organisations Syndicales pour appliquer ces mesures ! Seul FO (14,14% aux CAP/CCP 2007) a signé. C'est donc la version 0 qui s'appliquera.

Mesure discriminatoire.

Le Dispositif Aménagé de Fin de Carrière (*pour les fonctionnaires*) est réservé aux seuls agents de la catégorie 3 et du groupe A. Par ce procédé, la direction entend se débarrasser à bon compte de ses cadres et écarte les postiers (*âgés de 56 et 57 ans ne bénéficiant pas du service actif*) des classes I et II usés par la charge de travail sans cesse croissante et qui ne se reconnaissent plus dans leur métier.

.../...

Bien que nous ne soyons pas favorables à ce dispositif car pour notre organisation, c'est bien la pénibilité du travail qui doit être reconnue avec le service actif dès 55 ans et à taux plein, cette mesure doit s'appliquer à toutes les catégories. Rendre effectif ce dispositif pour tous est à la main des directions, il est d'ailleurs en cours à la DOTC Paris Sud.

Quant aux mesures de pré-retraite, au regard du montant misérable des pensions versées lors des droits à la retraite (*avec la décote*), c'est condamner les futurs postiers retraités à la pauvreté.

Les postiers ne sont pas dupes.

Ils ont subi plusieurs réorganisations et ce ne sont pas d'indemnités (*imposables*) revus à la hausse qu'ils revendiquent mais bien de continuer à exercer leur métier là où ils le souhaitent. Cela passe par la réactivation du tableau de mutation qui doit être étendu aux ACO.

Ils veulent avoir le choix d'évoluer dans leur carrière à tout moment et de façon significative en terme de gains financiers et non pas être soumis au chantage : promotion possible que dans le cadre de mise en place d'organisation qui casse le métier.

Les postiers exigent des emplois en nombre et en qualité pour l'amélioration des conditions de travail et de vie.

La CGT n'a et n'accompagnera jamais les projets destructeurs d'emplois. Face à cette violence patronale une seule alternative l'organisation et la mobilisation des postiers pour gagner sur nos revendications.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale
des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Mme Mlle Mr NOM _____ Prénom _____

Adresse (1) _____

Adresse Mail : _____

Bureau, Centre, Filiale, Entreprise privée (2) : _____

Poste Télécom Filiale Opérateur privé

Grade Reclassement _____ ou Grade Reclassification _____ Classe _____ Niveau _____

Fonction _____ Indice _____

Contractuel de droit public : Grade _____ Contractuel de droit privé : Grade _____ Classe _____ Niveau _____

N° de Sécurité Sociale : _____

Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance : _____ jour _____ mois _____ année

A _____, le _____ Signature : _____

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI NON

Je désire participer à un stage d'accueil OUI NON

Porter une croix si nécessaire

(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral Servi Gratuitement aux Adhérents - (2) Rayer la mention Inutile



Codifications
(à remplir par le Syndicat)

Syndicat Dept :

Bureau :

Grade :

Poste

Télécom

Catégorie :

- SG
- DAT
- Cial Gest
- Technique
- Cadres
- Retraités
- CFA/CFC/CPA
- DOM

